

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 131 / EOLIEN DUNKERQUE / 6

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE ET SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8 et l'article L. 121-9,
- vu sa décision n°2019 / 137 / EOLIEN DUNKERQUE / 1 du 4 septembre 2019, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique, et désignant M. Roland PEYLET, Président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public,
- vu sa décision n°2019/ 162 / EOLIEN DUNKERQUE / 2 du 6 novembre 2019, désignant Mmes Claude BREVAN, Dominique SIMON et M. Jacques ROUDIER, membres de la commission particulière,
- vu sa décision n°2020/ 28 / EOLIEN DUNKERQUE / 3 du 4 mars 2020, validant le dossier des maîtres d'ouvrage sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique, sous trois réserves,
- vu sa décision n°2020/ 81 / EOLIEN DUNKERQUE / 4 du 1^{er} juillet 2020 fixant la durée du débat et arrêtant ses modalités et son calendrier,
- vu sa décision n°2020 / 97 / EOLIEN DUNKERQUE / 5 du 29 juillet 2020 décidant d'une expertise complémentaire,

Sur proposition de Monsieur Roland PEYLET, Président de la commission particulière chargée de l'animation du débat public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

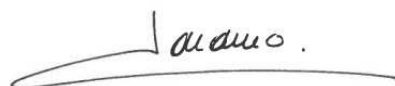
Article 1 :

La commission décide de prolonger le débat public jusqu'au 20 décembre 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO